

CURRICULUM DES ETUDES MEDICALES
DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES
MEDICALES (D.F.G.S.M.)

2^{ème} ANNEE ET 3^{ème} ANNEE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016-2017

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES A L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

A - ORGANISATION DE L'ANNÉE

Article 1 :

L'année universitaire est divisée en deux semestres, s'étendant pour le premier, du mois de septembre au mois de décembre, et du mois de janvier à la mi-mai pour le second.

Article 2 :

Chaque semestre est composé d'Unités d'Enseignements (UE) constituées de plusieurs modules.

La 2^{ème} année comporte 12 UE obligatoires, 1 UE optionnelle, un stage de découverte paraclinique, et un stage d'initiation à la clinique et aux soins infirmiers.

La 3^{ème} année comporte 11 UE obligatoires, 1 UE optionnelle, trois stages de séméiologie : deux de séméiologie médicale et un de séméiologie chirurgicale.

Article 3 :

La première session d'examen est organisée à l'issue de chaque semestre, soit au mois de décembre ou janvier et au mois de mai. La 2^{ème} session d'examen a lieu en juin pour les 1^{er} et 2nd semestres.

Article 4 :

Les examens de la 1^{ère} session des premier et second semestres donnent lieu à une délibération à l'issue de chaque semestre. Les examens de 2^{ème} session des deux semestres donnent lieu à une délibération à l'issue de cette session.

Les dates des enseignements, des examens et des délibérations sont affichées en début d'année universitaire, après approbation par le conseil de gestion de la faculté.

B – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 5 : DEUXIEME ANNEE

SEMESTRE 3

UE Obligatoires	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	Crédits européens
UE 2-1 : Santé-Société – Humanité Pr Vergnenègre – Dr Moreau	22	6	28	2
UE 2-2 : Langue étrangère 1 : Anglais Mme Gautier	/	24	24	2
UE 2-3 : Biopathologies tissulaires et moyens d'explorations Pr Sturtz - Pr Monteil	42	10	52	6
UE 2-4 : Séméiologie générale – Pédiatrie Pr Fauchais - Pr Lienhardt	20	2	22	5
UE 2-5 : Appareil locomoteur Pr Mabit – Pr Bertin	41	2	43	6
UE 2-6 : Génétique médicale Pr Sturtz	22	/	22	2
UE 2-7 : Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicaux Pr Marquet – Pr Laroche	24	/	24	2
UE 2-8 : Stage d'initiation à la clinique et aux soins infirmiers - 4 semaines Pr Monteil – Pr Bertin	/	90	90	5
Préparation au C2i Centre de ressources et d'innovation pédagogiques (CRIP)	6	12	18	-
TOTAL du semestre 3	177	146	323	30

SEMESTRE 4

UE Obligatoires	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	Crédits européens
UE 2-9 : Langue étrangère 2 : Anglais Mme Gautier	/	24	24	2
UE 2-10 : Appareil digestif Pr Mathonnet – Pr Loustaud Ratti	65	8	73	7
UE 2-11 : Appareil respiratoire Pr Melloni – Pr Vincent	48	12	60	6
UE 2-12 : Système cardio-vasculaire Pr Aboyans - Pr Lacroix - Pr Cornu	65	8	73	7
UE 2-14 : Urgences Pr Vignon	14	6	20	2
UE 2-13 : Stage de découverte paraclinique (biologie et imagerie) - 2 (2*1) semaines Pr Ploy - Pr Monteil	/	30	30	4
TOTAL du semestre 4	192	88	280	28

**UE OPTIONNELLES – 3^{ème} et 4^{ème} SEMESTRES
mais comptabilisées à la fin du 4^{ème} semestre**

UE Optionnelles	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	Crédits européens
UE O-1 : Anglais – SEMESTRES 1 et 2 Mme Gautier	/	20	20	2
UE O-2 : Tutorat – Engagement étudiant – SEMESTRES 1 et 2 Pr Sturtz - Pr Monteil	/	/	/	2
UE O-3 : Méthodologie de la recherche clinique et épidémiologie (UE du master 1 Bio Santé) - SEMESTRE 1* Pr Preux	/	/	50	2
UE O-4 : Matière fondamentale de l'année (anatomie, histologie, physiologie, ou imagerie) – SEMESTRE 2	/	/	/	2
UE O-5 : Activité sportive SEMESTRE 1 ou 2 SUAPS : Mme Moudelaud	/	/	21	2

* L'UE O-3 du master 1 valide 2 crédits dans le cadre du DFGSM mais 6 crédits dans le cadre d'une inscription au master 1, sous réserve de remplir les conditions de validation propres au master 1.

Article 6 : TROISIEME ANNEE

SEMESTRE 5

UE Obligatoires	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	Crédits européens
UE 3-1 : Langue étrangère 3 : Anglais Mme Gautier	0	24	24	2
UE 3-2 : Agents infectieux, Hygiène, Aspects généraux Pr Alain – Pr Ploy – Pr Dardé	70	10	80	8
UE 3-3 : Tissu sanguin Bio+clinique Pr Jaccard – Pr Feuillard	40	0	40	4
UE 3-4 : Système neurosensoriel et psychiatrie Pr Moreau - Pr Clément – Pr Couratier	66	8	74	8
UE 3-5 : Immunologie Bio+clinique Pr Cogne – Pr Jauberteau	40	0	40	4
UE 3-6a : Stage séméiologie – 5 semaines (en chirurgie ou en médecine) Pr Monteil – Pr Bertin	/	100	100	4
Module d'initiation à la suture Pr Fourcade		3	3	
Préparation à l'Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2 (AFGSU 2) (selon le groupe) Centre d'enseignements et de soins d'urgence (CESU)			20h	-
TOTAL du semestre 5	215	145	381	30

SEMESTRE 6

UE Obligatoires	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	Crédits européens
UE 3-1 : Langue étrangère 3 : Anglais Mme Gautier	Epreuve d'évaluation orale			1
UE 3-7 : Biopathologie tissulaire et oncologie Pr Labrousse – Pr Tubiana - Pr Des Guetz	42 (biopat) 24 (onco)	2 (biopath)	68	5
UE 3-8 : Méd quantitative (biostat) – initiation LCA Pr Preux – Pr Marin	14	14	28	3
UE 3-9 : Nutrition Pr Desport	22	4	26	3
UE 3-10 : Hormonologie – Reproduction Pr Teissier-Clément – Pr Aubard	64	/	64	4
UE 3-11 : Reins et voies urinaires – Appareil génital masculin Pr Essig– Pr Descazeaud	40	2	42	4
UE 3-12 : Revêtement cutané Pr Bedane	16	/	16	2
UE 3-6b : Stage séméiologie – 5 semaines (en chirurgie ou en médecine) Pr Monteil – Pr Bertin	/	100	100	3
UE 3-6c : Stage séméiologie – 5 semaines (en chirurgie ou en médecine) Pr Monteil – Pr Bertin		100	100	3
Module d'initiation à la suture Pr Fourcade		1	1	
Préparation à l'Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2 (AFGSU 2) (selon le groupe) Centre d'enseignements et de soins d'urgence (CESU)			20h	-
TOTAL du semestre 6	222	223	465	28

UE OPTIONNELLES – 5^{ème} et 6^{ème} SEMESTRES
mais comptabilisées à la fin du 6^{ème} semestre

UE Optionnelles	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	Crédits européens
UE O-3 : Méthodologie de la recherche clinique et épidémiologie (UE du master 1 Bio santé)* - SEMESTRE 1 Pr Preux	/	/	50	2
UE O-1 : Anglais* – SEMESTRES 1 et 2 Mme Gautier	/	20	20	2
UE O-6 : Tutorat – Engagement étudiant – SEM. 1 et 2 Pr Sturtz -Pr Monteil	/	/	/	2
UE O-7 : Matière fondamentale de l'année (histologie, physiologie ou imagerie) – SEMESTRE 2	/	/	/	2
UE O-8 : Activité sportive** - SEMESTRE 1 ou 2 SUAPS : Mme Moudelaud	/	21h	/	2
UE O-9 : Médecine légale SEMESTRE 2 (max 30 étudiants) TP autopsie 2h/étudiant Pr Paraf	8	2	10	2
UE O-10 : C2i niveau 2 SEMESTRE 1 ou 2 M. Vignoles	/	/	/	2

* Les UE O-1 et O-3 peuvent être choisies en DFGSM3, si et seulement si, elles n'ont pas été choisies en DFGSM2.

L'UE O-3 du master 1 valide 2 crédits dans le cadre du DFGSM mais 6 crédits dans le cadre d'une inscription au master 1, sous réserve de remplir les conditions de validation propres au master 1.

** Un étudiant qui prend l'option activité sportive en 2^{ème} et 3^{ème} année, présentera en 3^{ème} année, soit une autre discipline soit le niveau supérieur de la discipline passée en 2^{ème} année.

II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

C – CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 7 : DEUXIEME ANNEE

La validation des enseignements des semestres 3 et 4 s'organise de la façon suivante :

SEMESTRE 3

UE Obligatoires	Nature 1 ^{ère} session	Durée	Nature 2 ^e session	Durée	Coefficient
UE 2-1 : Santé-Société – Humanité : Éthique	Ecrit	1 h 00	Ecrit	1 h 00	2
	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)		Oral		
UE 2-2 : Langue étrangère 1 : Anglais	CC (coef1) + Ecrit (coef1)**	2 h 00	Ecrit	1 h 00	2
UE 2-3 : Biopathologies tissulaires et moyens d'explorations Module 1 : Méthodes d'études des biomolécules et séméiologie biologique Module 2 : Bases physiques de l'imagerie	Cahier	2 h 00	Cahier	2 h 00	6
	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)		Oral		
UE 2-4 : Séméiologie générale – Pédiatrie					
Module 1 : Séméiologie générale	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Oral		5
	Cahier	1 h 00	Cahier	1 h 00	
Module 2 : Séméiologie pédiatrique	QCM	45 min	QCM	45 min	

UE 2-5 : Appareil locomoteur	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Oral	/	6
Module 1 : Module fondamental	QCM	2 h 00	QCM	1 h 00	
Module 2 : Séméiologie	QCM		QCM	1 h 00	
UE 2-6 : Génétique médicale	Question rédactionnelle	1 h 00	Ecrit	1 h 00	2
UE 2-7 : Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicaux	QCM	1 h 00	QCM	1 h 00	2
UE 2-8 : Stage d'initiation à la clinique et aux soins infirmiers – 4 semaines	Appréciation du tuteur	/	Oral	/	

* « 1 série de TD/TP » est composée d'un ou plusieurs TD/TP dans une ou plusieurs disciplines ; une validation générale par UE sera prononcée.

** Ecrit à partir de documents sonores et écrits

Un cahier peut comporter des épreuves de différentes natures : QCM, question rapide, rédaction

SEMESTRE 4

UE Obligatoires	Nature 1^{ère} session	Durée	Nature 2^è session	Durée	Coefficient
UE 2-9 : Langue étrangère 2 : Anglais	CC (coef1) + Ecrit (coef1)**	2 h 00	Ecrit*	1 h 00	2
UE 2-10 : Appareil digestif	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel et un examen)	/	Oral	/	7
Module 1 : Module fondamental	1 écrit anatomie (coef 1) + 1 QCM (coef 2)	2 h 00	1 écrit anatomie (coef 1) + 1 QCM (coef 2)	1 h 00	
Module 2 : Séméiologie	QCM		QCM	1 h 00	
UE 2-11 : Appareil respiratoire	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel et un examen)	/	Oral	/	6
Module 1 : Module fondamental	1 écrit anatomie (coef 1) + 1 QCM (coef 2)	2 h 00	1 écrit anatomie (coef 1) + 1 QCM (coef 2)	1 h 00	
Module 2 : Séméiologie	1 écrit (coef 1) + 1 QCM (coef 2)		1 écrit (coef 1) + 1 QCM (coef 2)	1 h 00	
UE 2-12 : Système cardio-vasculaire	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel et un examen)	/	Oral	/	6
Module 1 : Module fondamental	1 écrit anatomie (coef 1) + 1 QCM (coef 3.5)	2 h 00	1 écrit anatomie (coef 1) + 1 QCM (coef 3.5)	1 h 00	
Module 2 : Séméiologie	QCM		QCM	1 h 00	
UE 2-14 : Urgences, réanimation	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Cahier	1 h 00	2
	QCM	1 h	QCM	1 h 00	
UE 2-13 : Stage de découverte paraclinique (biologie et imagerie) - (2*1) semaines	appréciation par tuteur	/	Oral	/	

* « 1 série de TD/TP » est composée d'un ou plusieurs TD/TP dans une ou plusieurs disciplines ; une validation générale par UE sera prononcée.

** Ecrit à partir de documents sonores et écrits

**UE OPTIONNELLES – 3^e et 4^e SEMESTRE
mais comptabilisées à la fin du 4^e semestre**

UE Obligatoires	Nature 1^{ère} session	Durée	Nature 2^e session	Durée	Coefficient
UE O-1 : Anglais	CC (coef1) + Ecrit (coef1)**	1 h 00	Ecrit	1 h 00	2
UE O-2 : Tutorat – Engagement étudiant	Rapport et/ou Oral	/	Oral	/	2
UE O-3 : Méthodologie de la recherche clinique et épidémiologie (UE du master 1 Bio Santé)	Ecrit Pratique	2 h 00 1 h 00	Ecrit Pratique	2 h 00 1 h 00	2
UE O-4 : Matière fondamentale de l'année					2
Anatomie	Cahier	1 h 00	Cahier	1 h 00	
Histologie	Cahier	1 h 00	Cahier	1 h 00	
Physiologie	Question rédactionne lle	1 h 00	Question rédactionne lle	1 h 00	
Imagerie	Cahier	1 h 00	Cahier	1 h 00	
UE O-5 : Activité sportive	Pratique	/	Pratique	/	2

** Ecrit à partir de documents sonores et écrits

Article 8 : TROISEME ANNEE

La validation des enseignements des semestres 5 et 6 s'organise de la façon suivante :

SEMESTRE 5

UE Obligatoires	Nature 1ère session	Durée	Nature 2è session	Durée	Coefficient
UE 3-1 : Langue étrangère 3 : Anglais	CC (coef1) + Ecrit (coef1)**	2 h 00	Ecrit	1 h 00	1
UE 3-2 : Agents infectieux, Hygiène, aspects généraux	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Oral	/	8
	QCM	2 h 00	QCM	2 h 00	
UE 3-3 : Tissu sanguin Bio+clinique	QCM	1 h 00	QCM	1 h 00	4
UE 3-4 : Système neurosensoriel et psychiatrie	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel ou un examen)	/	Oral	/	8
Module 1 : Fondamental	Question rédactionnelle (coef 1) + QCM (coef 1)	2 h 00	Question rédactionnelle (coef 1) + QCM (coef 1)	1 h 00	
Module 2 : Séméiologie	QCM		QCM	1 h 00	
UE 3-5 : Immunologie Bio+clinique	QCM	1 h 00	QCM	1 h 00	4
UE 3-6a : Stage séméiologie médicale ou chirurgicale	Appréciation par tuteur		Oral		

* « 1 série de TD/TP » est composée d'un ou plusieurs TD/TP dans une ou plusieurs disciplines ; une validation générale par UE sera prononcée.

** Ecrit à partir de documents sonores et écrits

Un cahier peut comporter des épreuves de différentes natures : QCM, question rapide, rédaction

SEMESTRE 6

UE Obligatoires	Nature 1ère session	Durée	Nature 2è session	Durée	Coefficient
UE 3-1 : Anglais	Oral	15 min (binôme)	Oral	10 min	1
UE 3-7 : Biopathologie tissulaire et oncologie	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Oral	/	5
Module 1 : Biopathologie tissulaire	QCM	1h45	QCM	1 h 00	
Module 2 : Oncologie	QCM		QCM	45 min	
UE 3-8 : Méd quantitative (biostat) – initiation LCA	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Oral	/	3
	QCM	1 h 00	QCM	1 h 00	
UE 3-9 : Nutrition	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Oral	/	3
	Cas clinique	45 min	Cas clinique	45 min	
UE 3-10 : Hormonologie – Reproduction					4
Module 1 : Fondamental	QCM	2 h 00	QCM	1 h 00	
Module 2 : Séméiologie	QCM		QCM	1 h 00	
UE 3-11: Reins et voies urinaires – Appareil génital masculin	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Oral	/	4
Module 1 : Fondamental	QCM	2 h 00	QCM	1 h 00	
Module 2 : Séméiologie	QCM		QCM	1 h 00	
UE 3-12: Revêtement cutané	QCM	45 min	QCM	45 min	2

* « 1 série de TD/TP » est composée d'un ou plusieurs TD/TP dans une ou plusieurs disciplines ; une validation générale par UE sera prononcée.

UE OPTIONNELLES – 5^e et 6^e SEMESTRE
mais comptabilisées à la fin du 6^e semestre

UE Obligatoires	Nature 1^{ère} session	Durée	Nature 2^e session	Durée	Coefficient
UE O-3 : Méthodologie de la recherche clinique et épidémiologie (UE du master 1 Bio Santé) -	Ecrit Pratique	2 h 00 1 h 00	Ecrit Pratique	2 h 00 1 h 00	2
UE O-1 : Anglais	CC (coef1) + Ecrit (coef1)**	1 h 00	Ecrit	1 h 00	2
UE O-6 : Tutorat – Engagement étudiant	Rapport et/ou Oral	/	Oral	/	2
UE O-7 : Une matière fondamentale au choix					2
Histologie	Cahier	1 h 00	Cahier	1 h 00	
Physiologie	Question rédactionne lle	1 h 00	Question rédactionne lle	1 h 00	
Imagerie	Cahier	1 h 00	Cahier	1 h 00	
UE O-8 : Activité sportive *	Pratique	/	Pratique	/	2
UE O-9 : Médecine légale	Oral (Power Point)	15 min	Oral	15 min	2
UE O-10 : C2i niveau 2	Participation à la préparation et aux épreuves.				2

** Ecrit à partir de documents sonores et écrits

D - MODALITÉS GÉNÉRALES

Article 9 :

Les connaissances et aptitudes des étudiants sont appréciées, dans chaque module, par un examen terminal ; les épreuves écrites sont anonymes.

Les enseignants se réservent la possibilité d'organiser des épreuves de QCM via des tablettes numériques afin de faciliter l'intégration des étudiants en 2^e cycle.

Article 10 :

A chaque UE est attribué un coefficient correspondant au nombre de crédits européens et permettant de calculer la moyenne du semestre.

E – STAGES

Article 11 :

Les stages s'effectuent à mi-temps les matins (sauf les deux premières semaines du stage d'initiation à la clinique et aux soins réalisées à temps plein).

La liste des services formateurs est établie par le Doyen et les enseignants coordonnateurs des stages. Elle est réajustée chaque année. Les éléments pris en compte pour l'établir et répartir les étudiants sont les suivants :

- l'organisation du cursus des études et son contenu pédagogique,

- les effectifs,
- les projets pédagogiques établis et modifiés par chaque service,
- et les résultats des évaluations des terrains de stage par les étudiants.

Pour le stage d'initiation à la clinique et aux soins infirmiers, le choix des services d'affectation s'effectue en amphithéâtre ; les étudiants sont appelés par ordre de mérite issu du classement du concours de PACES.

Pour les autres stages, les étudiants seront affectés dans les différents services par le service de la scolarité, en concertation avec les enseignants responsables du Diplôme de formation générale en sciences médicales.

En cas d'invalidation d'un stage, un oral est proposé en deuxième session.

En cas d'absence à un stage, les conditions de rattrapage seront établies par l'équipe pédagogique.

F – CONDITIONS DE VALIDATION

Article 12 :

Pour être déclarés admis, en 2^{ème} et 3^{ème} années respectivement, les candidats doivent réunir les conditions suivantes :

- obtenir la moyenne (note supérieure ou égale à 10/20) à chacun des modules composant les UE,
- obtenir la moyenne (note supérieure ou égale à 10/20)
 - 1 - à chacune des UE obligatoires (hors stages),
 - 2 - aux UE optionnelles,
- avoir validé les stages propres à chaque année.

Pour la validation de la deuxième année, est également nécessaire la présence aux épreuves terminales de certification du C2i niveau 1.

Pour la validation de la troisième année, est également nécessaire :

- la participation à la préparation aux épreuves de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU2) ;
- la participation au module d'initiation à la suture (4h) ; en cas d'absence, une deuxième session sous la forme d'un oral sera proposée.

Les étudiants non admis à la 1^{ère} session repasseront à la 2^{ème} session les modules où ils n'ont pas obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Peut exceptionnellement s'inscrire en 3^{ème} année, l'étudiant ayant validé :

- au moins 56 crédits européens sur l'ensemble des UE de 2^e année ;
- et tous les crédits européens correspondant aux stages.

Les crédits européens non validés devront l'être en 3^{ème} année, sous peine de redoublement.

Aucune dette ne sera acceptée pour le passage de la 3^e à la 4^e année, soit entre le 1^{er} et le 2^e cycle (correspondant à l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales).

Article 13 :

L'admission au diplôme de formation générale en sciences médicales est subordonnée à :

- La validation des semestres 3, 4, 5 et 6 selon les conditions définies à l'article 11
- L'obtention de 180 crédits (60 crédits en PACES, 60 crédits en DFGSM2 et 60 crédits en DFGSM3)
- La validation de tous les stages.

G – REDOUBLEMENT

Article 14 :

A l'issue de la 2^{ème} session, les étudiants qui n'ont pas validé la totalité des épreuves (y compris les stages) redoublent.

En cas de redoublement :

- les étudiants doivent représenter toutes les UE non validées (obligatoires et optionnelle) ;
- les étudiants conservent la série de TD validés ;
- les stages ne sont pas capitalisables et doivent systématiquement être refaits.

H – MENTIONS

Article 15 :

En fonction de la moyenne obtenue, les mentions suivantes peuvent être décernées. Si la moyenne est égale ou supérieure à :

- 12, le jury décerne la mention Assez Bien ;
- 14, le jury décerne la mention Bien ;
- 16, le jury décerne la mention Très Bien ;
- 18, le jury décerne la mention Très Bien avec Félicitations.

I - MATIÈRES À BONUS

Article 16 :

L'activité culturelle fait l'objet d'un bonus sur la foi d'une attestation de résultats ou note émanant directement de l'organisme concerné.

Article 17 :

Lorsque la note obtenue est supérieure à 10/20, les points supplémentaires, dans la limite de 5, sont pris en compte pour le ou les semestres concernés.

Cette matière ne fait pas l'objet d'une 2^{nde} session.

J - ASSIDUITÉ ET EXAMENS

Article 18 :

Les travaux pratiques et enseignements dirigés sont obligatoires. En conséquence, toute absence doit être justifiée auprès des enseignants responsables (chefs de travaux pratiques ou assistants). Si l'empêchement est motivé par une raison de santé, l'étudiant doit produire un certificat médical établi par un médecin agréé.

En tout état de cause, l'absence doit être compensée, si possible, dans la semaine avec l'accord des enseignants responsables, selon les modalités propres à chaque discipline.

Dans le cas contraire, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Article 19 :

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve, lors du contrôle des cartes, est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Article 20 : Usage des calculatrices

L'introduction de calculatrices programmables ou alpha-numériques dans les salles d'examen est INTERDITE. Les calculatrices programmables ou alpha numériques qui seraient introduites dans les salles d'examen seraient confisquées pour la durée de l'épreuve sans que soit fournie une calculatrice de remplacement.

L'introduction de toute calculatrice dans les salles d'examen pourra être INTERDITE par l'enseignant responsable de l'épreuve en cause.

Article 21 :

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Les candidats doivent respecter les heures de convocation aux épreuves. Il appartient au responsable de l'épreuve de décider si l'accès à la salle d'un candidat arrivant en retard est compatible avec le bon déroulement de l'épreuve. Cette tolérance ne peut pas dépasser 20 minutes après le début de l'épreuve et, en aucun cas, elle n'entraînera un temps de composition supplémentaire.

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les PDA, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique..., le tout déposé devant l'estrade avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect des dispositions des articles 19, 20 et 21 ou des instructions données par l'enseignant responsable pourra être considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire pourra être engagée contre son auteur.

SOU MIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL SIEGEANT EN FORMATION PLENIERE LE 8 SEPTEMBRE 2016

APPROUVE LE : 8 SEPTEMBRE 2016